

ARRÊTÉ N° 2025_A125

Autorisation de travaux au titre de la sécurité et de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public
« L'école élémentaire Jean Moulin »
2 rue Georges Renaudot – Aix-en-Othe

Le Maire d'Aix-Villemaur-Pâlis :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP type PE, PO, PU, PX) ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 modifié par l'arrêté du 28 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans le cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-SIDPC-2024138-0001 du 17 mai 2024 portant modification de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu la demande du pétitionnaire déposée le **18 juin 2025** en mairie et enregistrée sous le n° **010 003 25 A0004** concernant les **travaux de mise en conformité « accessibilité » du bloc sanitaire d'un ERP de 4^{ème} Catégorie de type R** – Ecole élémentaire Jean Moulin, sis 2 rue Georges Renaudot, Aix-en-Othe 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS ;

Considérant l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) et sa délibération du **05 août 2025** relative à l'AT n° **010 003 25 A0004** portant sur le projet de **mise en conformité « accessibilité » du bloc sanitaire d'un ERP de 4^{ème} Catégorie de type R** – Ecole élémentaire Jean Moulin ;

Considérant que la Sous-Commission Départementale de Sécurité (SCDS) n'émet pas d'avis sur le projet relatif à l'AT n° **010 003 25 A0004**, celui-ci n'ayant pas d'incidence sur la sécurité incendie dudit établissement (courrier du Service Départementale d'incendie et de Secours du **19 juin 2025**) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'autorisation de travaux n° AT **010 003 25 A0004** du **18 juin 2025** portant sur des **travaux de mise en conformité « accessibilité » du bloc sanitaire d'un ERP de 4^{ème} Catégorie de type R** – Ecole élémentaire Jean Moulin, sis 2 rue Georges Renaudot, Aix-en-Othe 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS est **accordée**.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire est tenu de prendre en compte les prescriptions formulées par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité dans le cadre de ces travaux et énumérées dans le rapport joint, à savoir

- **Rapport de la sous-commission départementale d'accessibilité du 05 août 2025.**

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire est tenu de solliciter l'ouverture de l'établissement ou la réception des travaux suivant les procédures indiquées dans les rapports des deux sous-commissions.

ARTICLE 4 : Tout nouveau projet d'aménagement de l'établissement devra être soumis à l'autorisation du maire, prise après avis de la Sous-Commission Départementale de Sécurité ERP-IGH et de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité.

ARTICLE 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative. Il peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

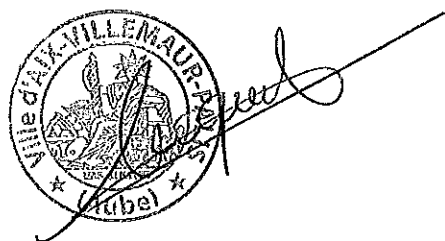
ARTICLE 6 : Le présent arrêté est notifié au pétitionnaire.

Les copies seront adressées à :

- Monsieur l'architecte ou le maître d'œuvre en charge du présent dossier
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours de l'Aube
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Aube
- Monsieur le commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'Aix-en-Othe

Fait à Aix-en-Othe, commune déléguée d'Aix-Villemaur-Pâlis,
le 7 août 2025

Le Maire,



Séverine DELSERT BROQUET